



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Conseil municipal du 8 Février 2023

Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme ROUSSEAU Catherine - M. MARTIN Jean Bernard – Mme VILLEPONTOUX Cendrine – M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry – Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : M. Alain DEPIS à Mme Valérie CARON – Mme HIVERT Martine à Mme Elisabeth MARTY - M. AMALRIC Thierry à Mme PERRIN Christiane - M. Frédéric GARLOPEAU à M. MARTIN Jean Bernard – M. DORBES Sebastien à M. Johnny VILAIN – Mme HERIGNY Stéphanie à Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme THOMES Mylène est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18H30.

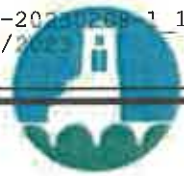
N° DELIBERATION	LIBELLE	VOTE
	Vote du PV du conseil municipal du 30 novembre 2022	Unanimité
1.1_20230208	Tarifs du marché	Unanimité
1.2_20230208	Demande de subventions au titre du FIPD	23 Pour - 6 abstentions
1.3_20230208	Demande de subvention – Fonds vert	Unanimité
2.1_20230208	Modification du tableau des effectifs	Unanimité
3.1_20230208	Convention avec la clinique vétérinaire astérienne	Unanimité
3.2_20230208	Piscine Tournesol	Unanimité
4.1_20230208	Modification du règlement du marché	Unanimité
5.1_20230208	Règlement intérieur du cimetière	Unanimité

La séance est levée à 20 heures 15.



Madame le Maire
Elisabeth MARTY

La Secrétaire
Mylène THOMES



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme ROUSSEAU Catherine - M. MARTIN Jean Bernard – Mme VILLEPONTOUX Cendrine – M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry – Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : M. Alain DEPIS à Mme Valérie CARON – Mme HIVERT Martine à Mme Elisabeth MARTY - M. AMALRIC Thierry à Mme PERRIN Christiane - M. Frédéric GARLOPEAU à M. MARTIN Jean Bernard – M. DORBES Sebastien à M. Johnny VILAIN – Mme HERIGNY Stéphanie à Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme THOMES Mylène est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs du marché

N° : 1.1/20230208

La commission marché s'est réunie le 26 janvier 2023 en présence de deux représentants départementaux des commerçants non sédentaires et a proposé la modification des tarifs suivants pour prendre en compte l'augmentation du prix de l'énergie :

Pour le tarif hebdomadaire :

- Le ml « emplacement avec électricité » à **4 euros** (contre 3,50 €)
- Le ml « tout électrique » (friteuse, rôtisserie, ...) à **12 euros** (contre 10,50€)

Pour le tarif trimestriel :

- Le ml « emplacement avec électricité » à **45 euros**. (contre 40,50€)
- Le ml « tout électrique » (friteuse, rôtisserie,...) à **120 euros** (contre 112,50€)
- Forfait « eau+ électricité » :
si supérieur à 8 mètres, à 140 euros (contre 135€). Le tarif pour les stands inférieurs à 8 mètres est maintenu à **90 euros**.

Les droits de place du marché du dimanche matin sont **gratuits**.



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Fêtes et foires :

- Branchement électrique manèges à **30 euros**. (contre 20€)
- Branchement électrique et eau pour caravane habitation forain à **15 euros par jour** (contre 10€)
- Camions vente d'outillage à **50 euros** (contre 25€)

Les autres tarifs (ml sans branchement - marché au gras et manèges) restent **inchangés**.
L'application de ces tarifs est prévue à partir du **1^{er} avril**, début du prochain trimestre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTÉ d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2023 les tarifs des droits de place du marché comme énoncé ci-dessus. Le tableau récapitulatif de l'ensemble des tarifs est joint à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mylène THOMES

Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/02/2023

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 14/02/2023.

P/Madame le Maire
Elisabeth MARTY
L'Adjoint délégué
D. BASTIER

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

TARIFS MARCHES ET FOIRES

Annexe à la délibération 1.1_20230208

DROITS DE PLACE	Tarifs à compter du 01/04/2023
MARCHE HEBDOMADAIRE :	
<i>Tarif hebdomadaire</i>	
Le premier mètre "emplacement nu"	2,50 €
le ml supplémentaire	0,20 €
Le premier mètre "emplacement avec électricité chambre froide"	4,00 €
Le premier mètre rotissoire, friteuse... tout électrique	12,00 €
Abonnement trimestriel	
Le premier mètre "emplacement nu"	28,50 €
le ml supplémentaire	2,40 €
Le premier mètre "emplacement avec électricité chambre froide"	45,00 €
Le premier mètre rotissoire, friteuse... tout électrique	120,00 €
Abonnement trimestriel Eau + électricité	
Stand supérieur à 8m	140,00 €
Stands inférieurs à 8m	90,00 €
MARCHE AU GRAS ET AUX TRUFFES :	
1 table/semaine	7 €
Abonnement mensuel/table	26 €
Fêtes et foires (par manifestation) :	
Cirque	46,00 €
Auto scooter	46,00 €
Manèges	46,00 €
mini scooter	40,00 €
Manège enfants	38,00 €
Confiserie, baraques... (-) de 10 ml	16,00 €
Confiserie, baraques... (+) de 10 ml	23,00 €
Petis stands jusqu'à 2 m	3,00 €
Branchement électrique manèges	30,00 €
Branchement électrique et eau pour caravane habitation forain	15 € par jour
Exposants voitures	1,50€ par voiture
Camions vente d'outillage	50 €

Marie Le Boire
E. NARTY



AR Prefecture

024-212403729-20230208-1_1_20230208-DE
Reçu le 14/02/2023

VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures 30****Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.****Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023****Conseillers en exercice : 29 - présents : 23 - votants : 29****PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme ROUSSEAU Catherine - M. MARTIN Jean Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra - M. SAVOGLU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT**PROCURATIONS :** M. Alain DEPIS à Mme Valérie CARON - Mme HIVERT Martine à Mme Elisabeth MARTY - M. AMALRIC Thierry à Mme PERRIN Christiane - M. Frédéric GARLOPEAU à M. MARTIN Jean Bernard - M. DORBES Sebastien à M. Johnny VILAIN - Mme HERIGNY Stéphanie à Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Mme THOMES Mylène est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention au titre du FIPD (Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance)**N° : 1.2/20230208****Des installations de caméras supplémentaires sont à prévoir sur 5 sites :**

- Les fours
- AstVert
- Rue Lafayette
- La trésorerie
- Halle/Eglise

Le prix de ces installations s'élève à 23.174,18 euros HT.

Ces prestations relatives à l'extension du dispositif de vidéo protection peuvent faire l'objet d'un financement par le FIPD dans la limite de 50 % du montant HT du coût des installations. Il convient donc de solliciter ce fonds à hauteur maximum des financements possibles, pour l'ensemble du projet.

En conséquence, le projet d'extension du dispositif de vidéo protection doit être approuvé et Madame le Maire doit être autorisée à solliciter les subventions correspondantes.

**Hôtel de Ville**2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-AstierTél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le projet d'extension du dispositif de vidéo protection
APPROUVE le montant qui s'élève à la somme de 23.174,18 euros HT
SOLLICITE des aides au titre du FIPD
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mylène THOMES

Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Pour	23
Contre	
Abstentions	6

D. BENOIST - S. DECHENOIX - T. GOUSSARD - S. SAVOGLOU - C. BARDELOT - S. HERIGNY

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/02/2023

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 3/02/2023

P/Madame le Maire
Elisabeth MARTY
L'Adjoint délégué
D. BASTIER



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

VILLE DE
SAINT-ASTIER**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER****L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures 30****Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.****Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023****Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29**

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme ROUSSEAU Catherine - M. MARTIN Jean Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : M. Alain DEPIS à Mme Valérie CARON - Mme HIVERT Martine à Mme Elisabeth MARTY - M. AMALRIC Thierry à Mme PERRIN Christiane - M. Frédéric GARLOPEAU à M. MARTIN Jean Bernard - M. DORBES Sebastien à M. Johnny VILAIN - Mme HERIGNY Stéphanie à Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme THOMES Mylène est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention au titre du fonds vert pour les travaux de l'avenue Clémenceau et de la place du 8 mai 45.**N° : 1.3/20230208**

Madame le Maire explique que l'Etat a mis en place un nouveau fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

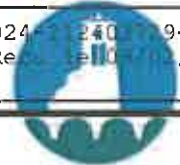
Trois axes sont ciblés dans celui-ci :

- 1- Renforcer la performance environnementale
- 2- Adapter les territoires au changement climatique
- 3- Améliorer le cadre de vie.

L'axe n°2 regroupe, d'une part, la prévention des risques inondation et incendies de forêts ; et d'autre part, la renaturation des villes et villages.

Ce dernier point comprend la végétalisation des espaces publics, la création et la végétalisation des parcs et jardins. Aussi, la réhabilitation de la place du 8 mai 45 (place autour de la salle des fêtes) rentre complètement dans ce dispositif.

Pour ce site, l'architecte a estimé le coût de la désimperméabilisation à 94.431 € HT. La surface totale à traiter serait de 1.108 m² (605 m² parkings végétalisés et espaces verts + 503 m² trottoirs).**Hôtel de Ville**2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-AstierTél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à déposer un dossier correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

SOLLICITE des aides au titre du fonds vert pour l'opération de réhabilitation de l'avenue Clémenceau et de la place du 8 mai 45

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités afin de pouvoir déposer le dossier pour solliciter l'aide.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mylène THOMES

Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/02/2023

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 9/02/2023

P/Madame le Maire
Elisabeth MARTY
L'Adjoint délégué
D. BASTIER



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Conseillers en exercice : 29 - présents : 23 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme ROUSSEAU Catherine - M. MARTIN Jean Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : M. Alain DEPIS à Mme Valérie CARON - Mme HIVERT Martine à Mme Elisabeth MARTY - M. AMALRIC Thierry à Mme PERRIN Christiane - M. Frédéric GARLOPEAU à M. MARTIN Jean Bernard - M. DORBES Sebastien à M. Johnny VILAIN - Mme HERIGNY Stéphanie à Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme THOMES Mylène est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Modification du tableau des effectifs

N° : 2.1/20230208

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs. Il s'agit de proposer la création des 4 postes suivants au 1^{er} avril 2023, à raison de 35 H hebdomadaire :

- Au centre culturel, création d'un poste adjoint administratif
- Au service administratif de la mairie, création de deux postes, adjoint administratif.
- Au service technique, création d'un poste adjoint technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTÉ la modification du tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

La secrétaire de séance,
Mylène THOMES

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/02/2023

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 14/02/2023

**P/Madame le Maire
Elisabeth MARTY
L'Adjoint délégué
D. BASTIER**



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme ROUSSEAU Catherine - M. MARTIN Jean Bernard – Mme VILLEPONTOUX Cendrine – M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra - M. SAVOGLU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry – Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : M. Alain DEPIS à Mme Valérie CARON – Mme HIVERT Martine à Mme Elisabeth MARTY - M. AMALRIC Thierry à Mme PERRIN Christiane - M. Frédéric GARLOPEAU à M. MARTIN Jean Bernard – M. DORBES Sebastien à M. Johnny VILAIN – Mme HERIGNY Stéphanie à Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme THOMES Mylène est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Convention avec la Clinique vétérinaire Astérienne
N° : 3.1/20230208**

Il est proposé de signer une convention avec la clinique vétérinaire Astérienne ; celle-ci a pour objet de contractualiser deux situations pour les chats et chiens uniquement :

- **Animaux vivants :** En accord tacite avec la mairie, un chenil avait été construit à la clinique vétérinaire Astérienne compte tenu du besoin de faire garder les animaux vivants avant le transfert à la SPA.
- **Animaux morts ou blessés :** le vétérinaire les prend en charge avec l'accord préalable de la mairie et facture les prestations à la mairie selon la grille de tarifs annexée à la convention.



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les termes de la convention à passer avec la clinique vétérinaire Astérienne afin de contractualiser deux situations pour les animaux vivants, blessés ou morts (chats et chiens uniquement).

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mylène THOMES

Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/02/2023

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 14/02/2023

P/Madame le Maire
Elisabeth MARTY
L'Adjoint délégué
D. BASTIER





VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme ROUSSEAUX Catherine - M. MARTIN Jean Bernard – Mme VILLEPONTOUX Cendrine – M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry – Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : M. Alain DEPIS à Mme Valérie CARON – Mme HIVERT Martine à Mme Elisabeth MARTY - M. AMALRIC Thierry à Mme PERRIN Christiane - M. Frédéric GARLOPEAU à M. MARTIN Jean Bernard – M. DORBES Sebastien à M. Johnny VILAIN – Mme HERIGNY Stéphanie à Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme THOMES Mylène est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Piscine Tournesol

N° : 3.2/20230208

A la demande de l'ancien Président de la Communauté de Communes, une demande de protection au titre des monuments historiques avait été transmise en janvier 2020 à la Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH).

Depuis, le nouveau Président, Jean-Michel MAGNE, souhaite étudier toutes les hypothèses (réhabilitation ou reconstruction d'un nouvel équipement), la priorité étant de proposer une piscine qui puisse répondre aux attentes des habitants, notamment pour l'apprentissage de la natation, avec une optimisation des frais de gestion.

A ce stade, en attendant la conclusion des études, il semble donc prématuré d'envisager une protection de la piscine Tournesol, qui d'un point de vue domanial, reste et restera la propriété de la commune.

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur la demande de classement de cette structure. Un tel classement serait très contraignant pour l'environnement et les habitations aux alentours qui devraient alors se conformer à des instructions drastiques en cas de réhabilitation ou d'agrandissement.



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de ne pas demander le classement de la piscine toumesol auprès de la conservation des monuments historiques

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mylène THOMES

Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/02/2023.
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 14/02/2023

P/Madame le Maire
Elisabeth MARTY
L'Adjoint délégué
D. BASTIER





VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme ROUSSEAU Catherine - M. MARTIN Jean Bernard – Mme VILLEPONTOUX Cendrine – M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry – Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : M. Alain DEPIS à Mme Valérie CARON – Mme HIVERT Martine à Mme Elisabeth MARTY - M. AMALRIC Thierry à Mme PERRIN Christiane - M. Frédéric GARLOPEAU à M. MARTIN Jean Bernard – M. DORBES Sebastien à M. Johnny VILAIN – Mme HERIGNY Stéphanie à Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme THOMES Mylène est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Modification du règlement du marché
N° : 4.1/20230208**

La commission marché s'est réunie le 26 janvier 2023 en présence de deux représentants départementaux des commerçants non sédentaires et a proposé de modifier le règlement du marché du 23 mai 2016 au niveau des horaires et de compléter l'article 19 relatif à la propreté. Il est proposé les modifications suivantes :

Les installations des marchands dans les allées doivent être achevées

- A 8H30 du 1^{er} novembre au 30 avril
- A 8H, l'été, du 1^{er} mai au 31 octobre .

Le remballage dans les allées est autorisé à partir de :

- 12H, du 1^{er} novembre au 30 avril.
- 12H30, les mois de mai, juin, septembre et octobre.
- 13h, en juillet et en août.

Rappel de l'article 19 du règlement :

Les commerçants non sédentaires ont à leur charge l'entretien et le nettoyage des places. Ils doivent laisser propres les emplacements et veiller à ramasser emballages et détritrus à la fin du marché.



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Il est proposé de rajouter :

Si les commerçants ne peuvent pas stocker dans leur véhicule leurs déchets organiques, ils ont la possibilité de se procurer une carte au SMD3 pour déverser dans les points d'accès volontaires situés autour du marché. La même carte leur est utile sur l'ensemble du département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE la modification du règlement du marché comme énoncé ci-dessus. Le règlement du marché modifié est joint à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mylène THOMES

Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/02/2023

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 14/02/2023

P/Madame le Maire
Elisabeth MARTY
L'Adjoint délégué
D. BASTIER

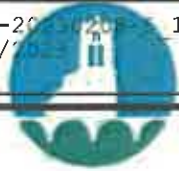


Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme ROUSSEAU Catherine - M. MARTIN Jean Bernard – Mme VILLEPONTOUX Cendrine – M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry – Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : M. Alain DEPIS à Mme Valérie CARON – Mme HIVERT Martine à Mme Elisabeth MARTY - M. AMALRIC Thierry à Mme PERRIN Christiane - M. Frédéric GARLOPEAU à M. MARTIN Jean Bernard – M. DORBES Sebastien à M. Johnny VILAIN – Mme HERIGNY Stéphanie à Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme THOMES Mylène est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Modification du règlement intérieur du cimetière

N° : 5.1/20230208

Pour des raisons de sécurité, le cimetière doit être dorénavant fermé à clé, il faut donc modifier les horaires d'accès au public comme suit :

- Du 2 novembre au 30 avril, de 8H-18 H
- 1^{er} mai au 1^{er} novembre, de 8H à 19 H 30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE de modifier l'article 2 du règlement intérieur du cimetière comme indiqué ci-dessus. Le règlement intérieur du cimetière modifié est joint à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

La secrétaire de séance,
Mylène THOMES

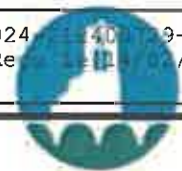
Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/02/2023

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 14/02/2023

P/Madame le Maire
Elisabeth MARTY
L'Adjoint délégué
D. BASTIER

